

Informations importantes concernant de possibles changements des règles relatives à l'immigration sur les prestations publiques

Le Département des services de santé et des services sociaux de l'Etat de Washington est avisé de la proposition de changements des règles fédérales relatives à l'immigration qui pourraient s'appliquer aux personnes percevant des aides publiques. Nous assurons le suivi de ces possibles changements et souhaitons fournir des informations précises et fiables aux personnes et familles qui peuvent être concernées par ces changements de politique. Voici ce que nous savons :

- Les programmes et services gérés par le Département des services de santé et des services sociaux de l'Etat de Washington restent disponibles et accessibles aux personnes éligibles.
- La DSHS continue de protéger la confidentialité des informations personnelles des clients et ne partage pas ces informations sauf si la loi fédérale ou d'Etat l'exige.
- Actuellement, AUCUN changement des règles fédérales n'est entré en vigueur. Il n'y a actuellement aucune incidence sur les prestations perçues par les clients éligibles.
- Les changements proposés auraient un effet sur les personnes qui demandent la résidence permanente légale (cartes vertes) ou une entrée aux Etats-Unis, notamment des visas d'immigration divers et demandes de renouvellement, de changement ou d'extension de leur visa aux Etats-Unis.
- Les changements proposés n'affectent pas les personnes qui bénéficient d'une résidence permanente légale (cartes vertes) et demandent la nationalité américaine ou la naturalisation.
- Actuellement, les responsables publics peuvent seulement prendre en compte l'utilisation d'une aide en espèces ou un placement en institution médicale à long terme lors de l'étude de leur demande d'immigration. Les changements proposés ajouteraient des prestations fédérales de soins de santé, d'aide alimentaire et au logement, notamment l'aide alimentaire de base (Washington's Basic Food) ou le programme d'aide supplémentaire à la nutrition (SNAP).
- La politique proposée ne serait pas rétroactive. Elle ne prendrait pas en considération les prestations perçues aujourd'hui. L'utilisation de ces prestations fédérales supplémentaires ne serait prise en compte que si elles sont perçues après la finalisation de la règle.

- Les changements ne s'appliqueraient pas à tous les types de prestations fédérales. Pour consulter la liste des prestations qui sont comprises ou exclues, voir les Questions Fréquentes. Les prestations d'Etat ne feront l'objet d'AUCUN changement.
- Cette nouvelle règle ne s'applique pas à toutes les personnes. Elle ne s'appliquera pas aux personnes qui sont des réfugiés et demandeurs d'asyle, migrants Américains, détenteurs de visa d'immigration spéciaux Afghans et Irakiens, arrivants Cubains/Haïtiens, humanitaires en liberté conditionnelle, victimes de trafic d'êtres humains (T-Visa), victimes d'activité criminelle (U-Visa), migrants mineurs (Special Immigrant Juveniles) ou requérants selon la loi sur les violences faites aux femmes (VAWA) (Violence Against Women Act).
- Cette nouvelle règle ne prend pas en compte l'utilisation des prestations par les membres de la famille d'une personne. L'utilisation des prestations par les enfants ou d'autres membres du foyer n'aurait pas d'incidence néfaste à l'encontre d'une personne demandant la résidence permanente légale (cartes vertes) ou l'entrée aux Etats-Unis.

Les personnes ou les familles qui ont des questions ou préoccupations concernant l'impact de l'utilisation de prestations publiques sur leur statut d'immigration doivent contacter un avocat spécialisé en droit de l'immigration. Des ressources peuvent être disponibles via l'une des organisations indiquées sur le site web du Gouverneur : <https://www.governor.wa.gov/issues/issues/safe-communities/immigration-and-refugee-resources>. De plus, vous pouvez contacter l'une des organisations suivantes :

- Ligne d'assistance CLEAR : 1-888-201-1014
- Northwest Immigrant Rights Project (NWIRP) :
 - Bureau NWIRP de Seattle : 206-587-4009
 - Bureau NWIRP de Yakima Valley (Granger) : 509-854-2100
 - Bureau NWIRP de Wenatchee : 509-570-0054